

VARIATIONS SUR LE THÈME DE LA BANALISATION DE LA SURVEILLANCE

Rocco Bellanova *et al.*

La Découverte | *Mouvements*

2010/2 - n° 62
pages 46 à 54

ISSN 1291-6412

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-mouvements-2010-2-page-46.htm>

Pour citer cet article :

Bellanova Rocco *et al.*, « Variations sur le thème de la banalisation de la surveillance », *Mouvements*, 2010/2 n° 62, p. 46-54. DOI : 10.3917/mouv.062.0046

Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

© La Découverte. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Variations sur le thème de la banalisation de la surveillance

PAR ROCCO
BELLANOVA *,
PAUL DE HERT **
ET SERGE
GUTWIRTH ***

Les études de la surveillance (*Surveillance studies*) sont-elles en mesure d'appréhender dans leur globalité des formes atypiques de surveillance où le présupposé d'un contrôle disciplinaire ne peut être démontré ? Comment saisir ces formes de surveillance qui se développent dans le quotidien de nos activités ? Rocco Bellanova, Paul de Hert et Serge Gutwirth se livrent à cet exercice réflexif sur leur discipline de recherche. Pour dépasser les points d'achoppement des *Surveillance studies*, ils explorent le concept polysémique de « surveillance banalisée ».

Dans cet article, nous voulons introduire et discuter le thème de la banalisation de la surveillance. Loin de signifier la fin de l'utilité des études sur la surveillance, le déchiffrement de cette « banalisation » permet non seulement de revenir sur les enjeux et les impasses principales des « *surveillance studies* », mais aussi d'avancer quelques pistes de réflexion sur différents modes de lecture de la surveillance.

À l'aide de trois exemples tirés du quotidien, nous montrerons qu'il y aurait une distinction à opérer entre la surveillance moderne classique, et une surveillance atypique, que nous nous proposons de qualifier de « surveillance banalisée ». Cette surveillance moderne atypique paraît échapper, bien qu'à divers degrés, au cadre d'analyse en termes de seule surveillance.

Nous étudierons ensuite les différentes interprétations possibles du terme « banalisation ». Nous constaterons non seulement que ce terme recouvre plusieurs significations, mais que celles-ci permettent d'appréhender plus adéquatement la surveillance moderne atypique manifestée dans nos trois exemples. Ainsi, cet article vise, en « jouant » sur les variations possibles autour de ce thème, à comprendre comment la surveillance d'aujourd'hui est devenue une notion complexe qui, en dehors de la différence entre *hard* et *soft surveillance*, peut être saisie à travers la distinction entre surveillance « imposée » et « banalisée ».

* Chercheur FUSL et VUB (Belgique), membre du LSTS/VUB.

** Professeur VUB (Belgique) et Tilburg University (Pays-Bas), membre du LSTS/VUB.

*** Professeur VUB (Belgique), directeur du LSTS/VUB.

● Au bout de la surveillance ?

Pratique aussi ancienne que le genre humain, la surveillance a toujours eu partie liée avec la technologie. Cependant, le scandale du Watergate a provoqué un véritable choc et constitue sans doute un tournant : le recours à la technologie paraît augmenter la portée de la surveillance bien au-delà de toutes prévisions. C'est en réaction à ce scandale que le *Privacy Act* est adopté en 1974, visant à protéger les données personnelles des citoyens nord-américains des abus gouvernementaux. Dès lors, la surveillance moderne classique peut très bien être définie, avec David Lyon, comme « la collection et le traitement des données personnelles, identifiables ou non, visant à influencer ou gérer ceux dont les données ont été recueillies¹ ». À partir des années 1990, trois tendances typiques de la surveillance moderne classique vont s'affirmer. D'abord, la baisse effective du coût des technologies et leur disponibilité sur le marché pour des acteurs étatiques et non-étatiques contribuent à rendre « *smart* » ou « intelligentes » les techniques de surveillance militaires, policières et civiles. Celles-ci deviennent alors, dit-on, automatiques, ciblées et « non intrusives ». Ensuite, la nouvelle emphase sur la protection de la sécurité nationale et le contrôle accru des mouvements des individus depuis le lancement de la « guerre au terrorisme » ont contribué à donner l'impression d'une multiplication et d'un renforcement de la surveillance. Ce n'est pas par hasard que plusieurs travaux ont identifié « l'aéroport » et les mesures liées aux déplacements aériens, comme le symbole par excellence de la « nouvelle » surveillance.² Enfin, la troisième tendance est caractérisée par un certain degré d'acceptation de la part du surveillé, voire même par sa participation active. La surveillance se fait *soft*, en ayant moins recours à la violence et à la coercition et se montrant plus « collaborative » et volontaire³.

Toutefois, cette surveillance moderne classique ne permet pas d'appréhender dans leur globalité certains phénomènes nouveaux. À titre d'exemple, citons trois cas de surveillance au quotidien, qui semblent relever de ce type de surveillance mais ne peuvent pas être totalement saisis par cette notion.

Premier cas : en Grande-Bretagne, une entreprise propose comme nouveau service aux commerçants de capturer les images prises par leurs caméras de surveillance et de les retransmettre, en *streaming* sur un site Internet, où les internautes enregistrés pourront en voir des extraits. Ces internautes n'ont aucun contrôle sur les images, ils ne peuvent pas les enregistrer, ni sélectionner la source. Leur objectif est « seulement » d'identifier des éventuelles effractions, et, via le même site Internet, agir comme le propriétaire de la caméra. Chaque alerte est notée par les commerçants intéressés, et l'internaute qui a obtenu la meilleure note à la fin du mois gagne un prix consistant en une certaine somme d'argent⁴.

Deuxième cas : plusieurs gymnases, dont celui du campus de notre université, ont introduit un système d'entraînement informatisé et individualisé, qui se base sur une série de supports technologiques, et en particulier sur une clé électronique et des lecteurs. Pour les utilisateurs, il est

1. D. LYON, *Surveillance Society: Monitoring Everyday Life*, Open University Press, Buckingham, 2001, p. 2.

2. M.B. SALTER, *Politics at the airport*, University of Minnesota Press, Minneapolis, 2008.

3. G.T. MARX, « Soft Surveillance. The Growth of Mandatory Volunteerism in Collecting Personal Information – “Hey Buddy Can You Spare a DNA?” » In T. MONAHAN (Ed.), *Surveillance and Security. Technological Politics and Power in Everyday Life*, Routledge, New York/London, 2006.

4. <http://intemeteyes.co.uk/>

5. N. SUMMERS, « Walking the Cyberbeat », *Newsweek*, 1 May 2009.

6. Le panopticon, originellement une structure architectonique facilitant l'inspection présentée par Jeremy Bentham, est devenu, depuis l'analyse faite par Foucault, l'un des principaux symboles des structures et processus de surveillance. M. FOUCAULT, *Surveiller et punir*, Gallimard, Paris, 1975.

7. K.D. HAGGERTY & R.V. ERICSON, « The surveillant assemblage », *British Journal of Sociology*, 51(4), 605–622, 2000.

possible de faire insérer dans leur clef des informations concernant leur programme de fitness et des données relatives à leur santé. Cette clef, une fois insérée dans chaque machine d'entraînement, communique avec celle-ci, contrôle les efforts musculaires et cardiaques, le bon déroulement des exercices. À la fin de la séance, elle fait son compte-rendu, en soulignant les éventuelles défaillances par rapport au programme prévu.

Troisième cas : selon un article publié dans *Newsweek*, Facebook, un des principaux réseaux sociaux, fait travailler plus de 15 % de son personnel, presque 150 personnes, comme une sorte de force de police⁵. Ces employés doivent, entre autre, vérifier et intervenir par rapport aux plaintes formulées par des utilisateurs concernant l'affichage de matériel considéré comme offensif, décider de la « moralité » des photographies postées, et veiller au respect d'une liste noire de noms qui ne peuvent pas être choisis. Ils doivent aussi vérifier la sécurité du site, répondre aux requêtes des forces de police et collaborer avec celles-ci.

Dans le premier et le deuxième cas, le regard omniprésent et omniscient des caméras, ou la capacité disciplinaire de la clé « *personal trainer* » rappellent quelques traits du panoptisme et des élaborations autour de ce symbole et concept⁶. Dans le deuxième et le troisième cas, la quantité de données personnelles en jeu et le contrôle opéré sur le chargement de photos des utilisateurs semblent relever du pouvoir discriminatoire de la surveillance. L'interconnexion dans un réseau (de réseaux) de caméras privées évoque l'« assemblage surveillant »⁷.

Toutefois, ces exemples semblent échapper à une qualification suivant les seuls critères de la surveillance moderne classique. La randomisation des images des caméras, couplée à leur éparpillement parmi des utilisateurs occasionnels semble définir un assemblage avec une architecture très différente de celle du « surveillant ». Le traitement de données personnelles opéré par la clé, ou le choix de photos, semble ne pas introduire de véritables discriminations parmi les utilisateurs de ces services. Finalement, la délégation du regard en *streaming*, ou l'acceptation du plan d'entraînement, remet radicalement en question le présupposé de l'existence d'un contrôle disciplinaire. De plus, ces exemples n'ont presque rien de directement menaçant, et bien au contraire, ils paraissent nous protéger contre une crise cardiaque pendant l'exercice physique, contre les voleurs, contre l'obscénité et la perte d'information. Aussi, les interventions décrites vont-elles simplement faire partie de notre quotidien : elles sont à l'œuvre quand nous regardons un film sur l'ordinateur, quand nous faisons du sport ou communiquons avec des autres. Ainsi, cette intégration de la surveillance dans la quotidienneté et son articulation à des activités qui lui étaient, jusqu'à présent, étrangères, rend difficile une analyse ancrée sur les concepts même de la surveillance moderne classique, ou axée sur les enjeux typiques de son développement. Or, on a plutôt l'impression d'être devant des formes relevant d'une surveillance moderne atypique, une surveillance que l'on propose d'appeler « banalisée ».

● Banalisation(s)

Passons à la définition, ou mieux, aux définitions de la « banalisation ». Tout d'abord, il importe de préciser que l'on ne se réfère pas au célèbre, et peut-être abusé, concept d'Hannah Arendt⁸, et bien qu'une mise en relation entre notre analyse et la « banalité du mal » pourrait être intéressante, elle reste en dehors du propos de cet article.

Le mot « banalisation » est souvent associé, dans le sens commun, à un processus qui opère par soustraction de spécificité, un rendre « anodin » et « inintéressant », donc non (plus) problématique ou « exceptionnel ». Ainsi, en associant la banalisation à la surveillance, on aurait une surveillance qui reste dépourvue de ces spécificités, où la profusion du recours contribue à son « usure », à en limiter la portée. De ce fait, elle ne serait plus intéressante à la fois comme thème de débat sociopolitique, ni comme objet d'études. Cette description du développement de la surveillance n'est pas dénuée de pistes de réflexions, et elle paraît déjà inclure certaines des tendances soulignées plus haut : proliférations de mesures et acceptation de la part du surveillé. Cependant, une recherche étymologique du terme « banalisation » nous permet d'opérer quelques variations sur ce premier thème, à ajouter et articuler avec cette première description concernant la perte de spécificité, l'usure de la surveillance.

Pour le mot « banalisation », le *Nouveau Petit Robert* nous offre quatre définitions. La première est la plus proche du sens commun : « [a]ction de rendre ou de devenir banal, ordinaire, d'entrer dans les mœurs⁹ ». Appliquée à la surveillance, cette définition souligne comment la perte de spécificité et l'acceptation comme pratique quotidienne peuvent s'associer à une entrée dans les mœurs, ce qui en accroît la légitimité tout en modifiant aussi les mœurs. James Der Derian, l'un des premiers chercheurs à prendre au sérieux le rôle et la place de la technologie dans les relations internationales, décrit les effets du recours à un certain type de technologies sur le développement de la perception de la guerre¹⁰. Sous l'influence de Baudrillard et Benjamin, son analyse souligne comment les différents aspects « virtuels » de la guerre tendent à se rassembler et s'influencer l'un l'autre : les guerres sont d'abord simulées, puis conduites comme elles avaient été simulées, et finalement représentées comme elles furent conduites. Par ailleurs, ces technologies ne sont plus seulement dérivées du domaine militaire, mais font de plus en plus appel aux ressources de l'industrie du spectacle et des médias. De ce fait, la simulation, le pilotage et la représentation de la guerre partagent plusieurs traits avec des activités « civiles », jusqu'aux cas dans lesquels elles sont perçues comme relevant du domaine de l'« ordinaire ». Ainsi, le recours au virtuel, une fois associé aux impératifs éthiques d'une « violence à distance » qui vise à réduire les pertes dans son propre camp, faciliterait la promotion d'une guerre même plus virtuelle, mais déjà « virtuose ».

La deuxième définition nous dit que la banalisation est la « suppression de toutes marques distinctives (sur un véhicule, etc.) ». L'exemple offert pour cette dernière acception est très intéressant, et aussi très évocateur

8. H. ARENDT,
*Eichmann à Jérusalem.
Rapport sur la banalité
du mal*, Gallimard,
Paris, 2006.

9. J. REY-DEBOVE, et
al. *Le Nouveau Petit
Robert. Dictionnaire
alphabétique et
analogique de la langue
française*, Éditions Le
Robert, Paris, 2007.
Toutes les définitions
suivantes sont tirées de
ce même dictionnaire.

10. J. DER DERIAN,
« Virtuous War/Virtual
Theory », *International
Affairs*, 76(4), 771-788,
2000.

11. G.T. MARX, *Undercover. Police Surveillance in America*, University of California Press, Berkeley, 1988.

12. G.T. MARX, *La société de sécurité maximale. Déviance et société*, 12(2), 147-166, 1988.

13. M. FOUCAULT, « Le sujet et le pouvoir », In M. FOUCAULT (Ed.), *Dits et écrits 1954-1988* (Vol. II, p. 1055), Gallimard, Paris, 1994.

14. B. LATOUR, *Petites leçons de sociologie des sciences*, La Découverte, Paris, 2006, p. 35.

pour notre argumentaire, parce qu'il lie la suppression de marques distinctives aux voitures de police, à un déguisement par soustraction pour faciliter leur mission de surveillance. Le sociologue Gary T. Marx a dédié son attention, dès les années 1980, à l'intervention de la police en tant qu'agent du contrôle social, en particulier en ce qui concerne l'exécution de pratiques secrètes¹¹. On retrouve également, selon Marx, la dissimulation, l'invisibilité et l'infiltration, qui caractérisent les pratiques secrètes, dans une série de nouvelles technologies aujourd'hui de plus en plus souvent mises en œuvre dans le cadre du contrôle social. Il estime que le développement de toutes ces nouvelles technologies conduit à un nouveau type de surveillance, permettant au contrôle social d'infiltrer en douceur l'ensemble de la société. Certains des aspects technologiques peuvent même être considérés comme une partie d'un futur modèle de société, présentant de fortes ressemblances avec une prison de haute sécurité¹².

La troisième définition se réfère au sens de « banaliser » dans son acception de « mettre (un bâtiment administratif) sous le régime de droit commun ». Or, le dictionnaire nous rappelle, en croisant les différentes définitions de « banal » et « banaliser », que, à l'origine, ce qui était banal était ce qui « appartient au ban, circonscription du suzerain (...) dont les gens d'une seigneurie étaient tenus de se servir en payant une redevance au seigneur », et seulement ensuite, par extension, le banal dévient le « communal ». Michel Foucault est sûrement l'une des références principales des études de surveillance, grâce à des concepts comme le « panoptisme », le « biopouvoir », la « gouvernementalité » et le « pouvoir pastoral ». Or, sa conception de relations de pouvoir paraît partager plusieurs éléments de cette troisième définition de la banalisation. Pour lui, « ce qui définit une relation de pouvoir, c'est un mode d'action qui n'agit pas directement et immédiatement sur les autres, mais qui agit sur leur action propre. Une action sur l'action, sur des actions éventuelles, ou actuelles, futures ou présentes¹³ ». La banalisation, dans cette troisième définition, paraît renvoyer aux relations de pouvoir au sens foucauldien. D'abord, elle subsume la description des relations entre suzerain et « gens » : un « faire faire », une « action sur l'action ». Ensuite, elle introduit l'évolution de ces relations : la substitution de certains acteurs, une nouvelle « institutionnalisation », peut-être des nouvelles actions. Cette définition nous invite ainsi à repérer les relations de pouvoir, à comprendre comment elles se transforment, sachant qu'elles ne disparaissent pas de la société.

Dans la quatrième définition, l'action de banaliser se réfère aux chemins de fer : « équipement et mise en circulation d'une voie de chemin de fer afin que les convois puissent l'emprunter dans les deux sens ». Cette dernière définition est tout à fait intéressante, parce qu'elle implique à nouveau des relations, mais explicite aussi le rôle d'un équipement, d'une technique, qui « fait », qui « forme », ces relations. Bruno Latour nous invite à prendre en compte non des objets, ni même « nos rapports à des objets », mais des « chaînes d'associations » entre humains et non humains¹⁴. Suivant ce glissement, une clef, par exemple, ne serait pas un intermédiaire neutre qui n'altérerait rien dans les relations sociales, mais plutôt un

médiateur : « le sens n'est plus transporté par le médium mais constitué en partie, déplacé, recréé, modifié, bref, traduit et trahi¹⁵ ». Latour nous invite également à déchiffrer ces chaînes d'associations à travers une lecture sémiotique, en tenant compte des processus de « délégation », l'inscription d'un programme, et de « prescription », « le comportement imposé à l'humain par des délégués non humains ». La banalisation de la voie ferrée, son équipement technologique et sémantique, implique une chaîne d'associations, et fournit aussi un exemple des processus de délégation et de prescription, où la technique contribue à faire et former les relations. Elle invite à prendre au sérieux le rôle de la technique et son ubiquité, au-delà des tentations déterministes et essentialistes.

15. *Ibidem*, p. 44.

● Une esquisse...

Toutes ces définitions, couplées à la brève présentation de quelques auteurs, pourraient contribuer à mieux déchiffrer et saisir l'évolution de la surveillance. Certains des aspects mis en exergue ne constituent pas une nouveauté, et font déjà l'objet de recherches et de débat dans le domaine des *surveillance studies* : le déguisement et l'infiltration, la présence diffuse des technologies, les relations dominant-dominé. En revanche, il nous paraît que le thème de la banalisation, et un effort d'articulation entre ses différentes variations, nous permet non seulement de revenir sur les principales images conceptuelles et enjeux, mais aussi d'essayer de les approcher d'une autre manière.

Les deux premières définitions évoquent une sorte de mimétisme, la première implicitement et presque par glissement, la deuxième explicitement et par soustraction. Dans nos exemples précités, la supervision d'images de caméra de surveillance ne serait pas trop différente, dans le choix des temps, des lieux et des modes, de la fruition de n'importe quelle vidéo sur Youtube ou une chaîne Internet, ou de la participation à un jeu. Dans le cas de la « police » de Facebook, il y aurait même une multiplicité de mimétismes : d'abord la structuration d'une branche de l'entreprise sur les lignes d'une police d'antan, assurant le respect des bonnes mœurs ; mais aussi, le déguisement, la banalisation, d'une partie de cette force en *hackers* qui mettent à l'épreuve la tenue du système informatique. Ce mimétisme non seulement facilite une prolifération des mesures de surveillance, la banalisation au sens de rendre ordinaire, mais se lie aussi à l'autre nuance de la première définition, qui évoque l'entrée dans les mœurs. Ce passage vers une nouvelle dimension éthique de la surveillance se fait en partie par un changement d'« esthétique » : si d'un côté les caractéristiques de la sécurité maximale prolifèrent dans la société, elles ne sont plus associées, perçues, comme typiques de la prison de sécurité maximale, mais ressemblent à d'autres pratiques déjà acceptées. Cette « banalisation » dépasse la soft surveillance, c'est un véritable changement d'ordre qualificatif. Elle risque d'altérer à la fois l'expérience et le débat : la collaboration ne devient plus seulement participation à la surveillance, mais incapacité de la reconnaître comme telle ; ou encore, la surveillance est associée à un jugement axiologiquement positif, devient

un « instrument » non problématique pour atteindre des buts éthiques, comme dans le cas de la « virtuosité » décrite par Der Derian.

De surcroît, les définitions qui déclinent l'action de banaliser nous permettent de déchiffrer les pratiques de surveillance sous d'autres aspects également. Or, les exemples avancés plus haut, même s'ils sont différents, ont en commun qu'ils constituent un assemblage de pratiques sociales, d'êtres humains, de technologies, de valeurs et de référentiels explicites et implicites. D'abord, ils peuvent être lus en termes de relations de pouvoir au sens foucaldien, qui malgré la présence de dominants et dominés, prennent en compte dans leur développement la possibilité d'action de chaque acteur, et tendent à être orientées à partir de ce constat. La troisième définition de la « banalisation » nous invite à tenir compte de

Cette « banalisation » dépasse la soft surveillance, c'est un véritable changement d'ordre qualitatif. Elle risque d'altérer à la fois l'expérience et le débat : la collaboration ne devient plus seulement participation à la surveillance, mais incapacité de la reconnaître comme telle.

leur dimension temporelle ; il n'y a pas seulement domination, mais aussi échange de bénéfices et possibilité de modifier ces relations : ce qui était du suzerain peut devenir communal. Le cas de Facebook devient très intéressant : il est vrai qu'il y a domination (toutes les photos ne seront pas publiées, tous les noms ne seront pas disponibles), mais les utilisateurs sont en mesure d'opérer des choix « tactiques », même si limités, dans la mesure où ils arrivent à coordonner des revendications ou des pratiques spéci-

fiques dans le champ. En outre, dans le cas de caméras en *streaming*, la question des relations de pouvoir devient une manière de questionner l'évolution de plusieurs pratiques en question, le recours aux caméras de vidéosurveillance et la « TV-réalité ». D'un côté, la diffusion des images vers un public occasionnel pourrait nous faire avancer l'hypothèse d'un pas supplémentaire vers la marginalisation du secteur public dans le système de surveillance, substitué dans ces tâches de supervision par de la main-d'œuvre bon marché, qui aurait comme objectif la dissuasion plutôt que l'action effective. De l'autre côté, cette pratique de la surveillance paraît répondre aussi à certaines logiques du spectacle : les surveillants occasionnels étant aussi exposés aux annonces publicitaires et aux *cookies* sur le site de *streaming*.

Enfin, le cas du chemin de fer nous paraît l'une des variations les plus intéressantes, parce qu'elle nous oblige à revenir sur la relation avec la technique et les technologies. Or, la technologie reste relativement marginalisée dans l'analyse des *surveillance studies*. Même si certains appareils et systèmes technologiques, tels que les caméras de surveillance et les bases de données, sont devenus l'objet de recherches et de débats, ils sont souvent pris comme symboles ou « prototypes » sociopolitiques. Par

ailleurs, cette construction de la technologie, qui ne se limite pas à l'académie, risque de refléter un déterminisme qui réduit tout à une mécanique multipliant les capacités humaines, un « fix technologique » qui reste paradoxalement détaché des relations de pouvoir¹⁶. Devant l'omniprésence technologique, la tentation de « faire correspondre un type de machine » à chaque type de société est forte, mais, comme le soulignait déjà Deleuze au début des années 1990, « les machines n'expliquent rien, il faut analyser les agencements collectifs dont les machines ne sont qu'une partie¹⁷ ».

Ainsi, pour retourner vers nos exemples, chaque pratique s'appuie sur des éléments technologiques, mais ceux-ci s'articulent en différentes associations. Pour mieux décrypter ces relations de pouvoir élargies aux non humains, les réflexions de Latour sur le rôle de la technique, sur l'importance de la délégation, de la prescription et du recours à la sémiotique, prennent tout leur sens. Certes, la clef de Latour n'est pas la clef électronique citée parmi les exemples présentés, mais une bonne vieille clef à deux panneaux en usage à Berlin dans les années 1980. Toutefois, les deux clefs « n'incarnent » pas des relations disciplinaires, [elles] les font, [elles] les forment¹⁸ ». Cette opération de redéfinition des relations de pouvoir est, certes, complexe : le mode technique tend à opérer par pliages, et son ubiquité se lie à d'autres aspects comme l'oubli, l'invisibilité et l'opacité¹⁹. En revanche, sans ce « détour », toutes les autres analyses sur l'esthétique des pratiques de surveillance, l'infiltration douce du contrôle social, la collaboration du surveillé et même la redistribution des rôles et des responsabilités entre surveillant et surveillé risquent de perdre en profondeur et intérêt.

●...non une escarmouche

Ces variations sur le thème de la banalisation sont à lire avec une certaine prudence. D'abord, parce que nous avons explicitement introduit ce thème et ces quelques exemples pour mieux questionner les états de surveillance et l'exhaustivité d'une différenciation entre *hard* et *soft surveillance*. De plus, il est vrai que ces quelques variations reprennent plusieurs problématiques déjà débattues dans la discipline, comme la tendance à l'invisibilité, la redéfinition des rôles surveillant-surveillé et l'impact des nouveaux médias. Toutefois, à travers le thème de la banalisation, notre objectif est de repartir de la perception commune d'une perte de spécificité, d'une usure de la surveillance, pour avancer quelques pistes alternatives, en particulier à travers un détour par d'autres disciplines. Devant ces formes atypiques de surveillance moderne, cet article formule deux appels principaux. Il invite à prendre en compte la dimension esthétique de ces nouvelles pratiques, au-delà du déguisement, en se concentrant sur les effets d'articulation sur d'autres pratiques et sur leurs nouvelles représentations. De même, il propose de re-découvrir, en ce glissement, le rôle de la technologie, *via* un élargissement de la conception des relations de pouvoir et un emploi ciblé de la sémiotique.

16. David Lyon nous invite à réfléchir de manière critique sur l'image de perfection technologique des systèmes de surveillance médiatisée par le cinéma et la télévision, reprise aussi par plusieurs films qui se veulent pourtant critiques des mêmes systèmes : D. LYON, *Surveillance Studies. An Overview*, Polity, Cambridge, 2007, p. 145-152.

17. G. DELEUZE, *Pourparlers. 1972-1990*, Minuit, Paris, 1990, p. 237.

18. B. LATOUR, *op.cit.*, p. 44.

19. S. GUTWIRTH, *Composer avec du droit, des sciences et le mode technique : une exploration*, Grenoble, 2009, p. 11-12. http://works.bepress.com/serge_gutwirth/14

Les limites de cet article ne nous permettent pas d'aller plus loin, ni plus dans le détail. Cependant, compte tenu de nos intérêts et compétences de recherche, nous aimerions ajouter une dernière remarque relative à la nécessité de prêter attention aux développements des droits à la vie privée et à la protection des données personnelles. Les études de surveillance ont été généreuses quantitativement mais pas qualitativement sur ces questions. Or, il faudrait revenir sur ces enjeux pour mieux comprendre leur « intervention » dans la quotidienneté et leur intégration des éléments technologiques, ainsi que leur articulation avec d'autres droits et instruments de résistance. ●